

CAPSULE - CONSEILS FISCALITÉ

Les comptes non enregistrés : réduire votre impôt

Les comptes non enregistrés (détenus hors des régimes enregistrés, donc hors REER, CRI, CELI, REEE, REEI...) génèrent habituellement des revenus sur lesquels vous devez payer de l'impôt. Il existe une façon de diminuer cette charge annuelle en réduisant votre taux d'imposition établi selon le type de revenus. Vous désirez en savoir davantage? Je vous invite à lire ce qui suit :

Maximiser le rendement net (après impôt) de votre portefeuille non enregistré

- Peu importe votre revenu imposable, les placements qui génèrent des intérêts sont les plus fortement imposés. On peut donc conclure qu'il est préférable de privilégier leur détention dans les régimes enregistrés.
- Par ailleurs, hors des régimes enregistrés, les placements qu'il serait judicieux de privilégier dépendent du revenu imposable du détenteur. Idéalement, en 2017, ces placements devront générer :
 - un gain en capital pour un détenteur dont le revenu imposable *est égal ou supérieur à 85 405 \$*
 - un dividende déterminé pour un détenteur dont le revenu imposable *est inférieur à 85 405 \$*

À titre d'exemple, un investisseur dont le revenu est de 150 000 \$ et qui encaisse en plus un revenu de placement de 10 000 \$ avant impôt bénéficie d'un montant après impôts de :

- 5 003 \$ si les revenus proviennent d'intérêts;
- 6 478 \$ si les revenus proviennent de dividendes déterminés;
- 7 501 \$ si les revenus proviennent de gains en capital.

Vous désirez savoir comment profiter de la différence entre les revenus de dividendes, les gains en capital et les revenus d'intérêts? Je peux répartir votre portefeuille de la façon la plus efficace possible sur le plan fiscal, selon vos objectifs personnels et votre profil d'investisseur. Contactez-moi!



Lydie Lépine, Pl. Fin.
Conseillère gestion de patrimoine

Planificatrice financière et représentante en épargne collective pour
Desjardins Cabinet de services financiers inc.

lydie.p.lepine@desjardins.com



418 656-2358